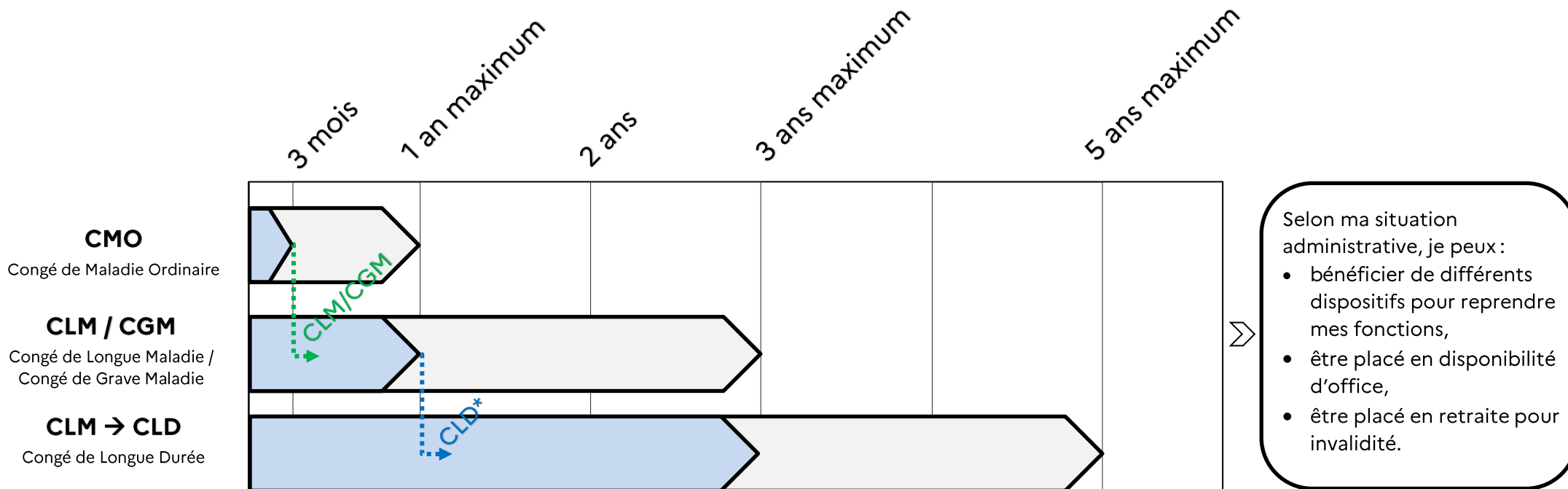


PROCÉDURES ET DÉMARCHES MÉDICALES

Durée des congés de maladie

- Je suis un agent titulaire ou stagiaire, je peux être placé en congé de longue maladie – CLM ou en congé de longue durée – CLD
 - Je suis un agent non titulaire, je peux être placé en congé de grave maladie – CGM



- Possibilité de solliciter un CLM ou un CGM au terme de trois mois de CMO pour les agents titulaires et stagiaires ou agents non titulaires
- Choix irrévocable de transformation de CLM en CLD ou de maintien en CLM, au terme d'un an de CLM
- Le traitement indiciaire est versé intégralement
- Le traitement indiciaire est réduit de moitié
- * Le CLD concerne uniquement les agents titulaires ou stagiaires